

## **Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 12 Octobre**

Suite à des avancements de grade, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la commune. Les élus autorisent Monsieur le Maire à pourvoir au remplacement du personnel titulaire en cas de congés ou d'accroissement d'activité par du personnel non titulaire. Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec l'Etat pour la transmission des actes de la commune au contrôle de légalité de façon dématérialisée. Il autorise le maire à engager des travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit « en Payan ». Certaines dépenses d'investissement n'ayant pu être prévues au moment du vote du budget, un virement de crédits est accepté pour le financement de la modification simplifiée du PLU et l'acquisition d'un logiciel de gestion des données mairie. Dans le cadre de la démolition et reconstruction d'un espace associatif, le Conseil Municipal confie une mission de contrôle technique à la Socotec et une mission SPS à 2G Coordination SPS. Le projet de territoire 2020-2026 de la CCCLA est adopté à la majorité des présents . Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention de mutualisation d'une balayeuse pour la voirie communale ainsi qu'une convention pour la création d'un sentier de randonnée entre la commune de Saint Papoul et Saint Martin. La commune ayant été retenue dans le cadre du plan numérique école, le conseil Municipal choisit la proposition de PENTA 31 d'un montant de 15.315,00 €, cette dépense étant prise en charge par l'Etat à hauteur de 53,46%.